



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Délibération n° 2020-14

Nombre de représentants
au Comité Syndical :

en exercice : 29
présents : 14
pouvoirs : 13
votants : 27

L'an deux mille vingt, le vendredi 16 octobre à 10 heures 30, le Comité Syndical du Conservatoire à Rayonnement Départemental de l'Aveyron dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à l'antenne du Conservatoire, à Rodez.

Date de la convocation de la réunion : 09 octobre 2020.

PRESENTS :

Mesdames Martine BACHELET, Magali BESSAOU, Martine CENSI, Corine COMPAN, Gulistan DINCEL, Brigitte MAZARS, Florence PHILIPPE, Christine PRESNE, Gisèle RIGAL, Régine TAUSSAT.
Messieurs Jean-Luc CALMELLY, Serge JULIEN, Yves MAZARS, Nicolas WÖHREL.

Absents ayant donné POUVOIR :

Madame Valérie ABADIE-ROQUES à Madame Christine PRESNE,
Madame Sylvie AYOT à Monsieur Jean-Luc CALMELLY,
Madame Annie BEL à Monsieur Serge JULIEN,
Madame Michèle BUESSINGER à Madame Gisèle RIGAL,
Madame Sylvie BOUCHAUD à Madame Corine COMPAN,
Madame Geneviève CAMBON à Monsieur Yves MAZARS,
Madame Dominique GOMBERT à Madame Régine TAUSSAT,
Madame Karine ORCEL à Monsieur Nicolas WÖHREL,
Madame Sylvie TAQUET-LACAN à Madame Florence PHILIPPE,
Monsieur Vincent ALAZARD à Madame Brigitte MAZARS,
Monsieur Jean-Michel COSSON à Madame Martine CENSI,
Monsieur Jean-Philippe SADOUL à Madame Gulistan DINCEL,
Monsieur Jean VALADIER à Madame Magali BESSAOU.

Absents excusés :

Madame Francine LAFON,
Monsieur Camille GALIBERT.

Délégations au Président

Considérant la convocation des membres du Comité Syndical le 09 octobre 2020,
Considérant les rapports adressés le 09 octobre 2020,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2122-22 et L. 5211-2,
Vu les statuts du syndicat mixte, notamment l'article 16,

Déposé en Préfecture le

19 OCT. 2020

Le comité syndical, à l'unanimité, donne délégation à la Présidente du syndicat mixte, pour la durée de son mandat, conformément à l'annexe jointe.

Sens des votes :

Pour : 27
Abstention : 0
Contre : 0
Ne prend pas part au vote : 0

Fait et délibéré à Rodez, les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme

La Présidente,

Magali BESSAOU



Conservatoire à rayonnement départemental de l'Aveyron

5, Place Sainte Catherine – 12000 RODEZ
Tél : 05 65 73 80 30 - contact@crd-aveyron.fr

Syndicat Mixte approuvé par Arrêté Préfectoral du 9 septembre 1988



ANNEXE - DELEGATIONS AU PRESIDENT DU SYNDICAT MIXTE

- prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,
- décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans,
- passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférent,
- créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services,
- accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges,
- décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros,
- fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts,
- intenter au nom du syndicat mixte les actions en justice ou défendre le syndicat mixte dans les actions intentées contre lui, et ce dans tous les domaines et devant toutes les juridictions de l'ordre administratif, judiciaire ou spécialisées à désigner un avocat pour défendre ses intérêts et transiger avec les tiers dans la limite de 5 000 euros,
- régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules du syndicat dans la limite de 3 000 euros,
- réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximal de 300 000 euros,
- autoriser, au nom du syndicat, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont il est membre,
- demander à tout organisme financeur, dans les conditions fixées par le conseil municipal, l'attribution de subventions,
- signer des conventions avec des partenaires pour la réalisation de projets communs dans le cadre des missions du conservatoire.

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Délégations au Président

Date de décision: 16/10/2020

Date de réception de l'accusé 19/10/2020

de réception :

Numéro de l'acte : 20201016_14

Identifiant unique de l'acte : 012-251200986-20201016-20201016_14-DE

Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 5 .6

Institutions et vie politique

Exercice des mandats locaux

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

Nom du fichier : 2020_14_Delegation_President.pdf (99_DE-012-251200986-20201016-20201016_14-DE-1-1_1.pdf)

Annexe : Annexe_Delegation_Pdt.pdf (99_DE-012-251200986-20201016-20201016_14-DE-1-1_2.pdf)

Délégations au Président du Syndicat Mixte